

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° II-AC284**

présenté par

M. Corbière, rapporteur, M. Arnaud Bonnet, M. Gustave, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	127 000 000	0	
Vie étudiante	0	0	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	
Recherche spatiale	0	127 000 000	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	
TOTAUX	127 000 000	127 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement courant des universités en raison de l'inflation et des surcoûts énergétiques.

Comme d'autres opérateurs de l'État, les établissements du secteur sont directement impactés par la crise énergétique et les surcoûts liés à aux tarifs des fluides. Les universités sont plus particulièrement touchées par le phénomène car elles hébergent la plupart des laboratoires de recherche, énergivores, et la grande majorité des infrastructures (y compris celles liées aux activités des organismes nationaux de recherche).

Cela traduit une obligation de financement supplémentaire, pour les universités, a minima, de 127 millions d'€ par an, soit par prélèvements sur leurs fonds de roulement, soit par réductions de leurs campagnes d'emplois.

L'augmentation importante des coûts du fonctionnement courant, notamment de l'énergie, qui provoque la dégradation de la situation financière des universités. Entre 2021 et 2023, la dépense de fonctionnement des universités est passée de 2.400 M€ à 3.100 M€ soit + 700 M€, soit +30 %.

Ces 127 millions d'€ de surcoût lié à l'énergie en 2027 représentent en équivalence l'absence de 1500 emplois de maitres de conférences. Cette situation a déjà des conséquences sur leurs missions

de formation, de recherche et d'innovation ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de décarbonation souhaités par le Président de la République. En effet, une trentaine d'universités pourraient être en déficit à la fin de l'année 2024, plus d'une soixantaine en 2025.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 127 millions, en AE et en CP, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme.

- il préleve 127 millions, en AE et CP, à l'action n° 1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » du programme 193 « Recherche spatiale ».

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.